

2012

Rapport d'activité
Association Les Nids



Donner
le temps
de grandir



Depuis plus de 80 ans,

l'association Les Nids protège les enfants en difficulté en Haute-Normandie

L'association Les Nids, reconnue d'utilité publique, a été fondée à Rouen en 1931 par Madeleine Lecoeur, une femme de coeur révoltée dès son plus jeune âge par l'enfance déshéritée.

Acteur historique de Haute-Normandie, l'association Les Nids mène des missions en faveur de l'enfance en difficulté.

Son rôle consiste à apporter aux enfants et adolescents qu'elle suit protection, soutien, éducation et compréhension pour leur donner toutes les chances de se bâtir un avenir.

L'association Les Nids, intervient dans différents champs qui placent l'enfant et sa famille au coeur de ses missions. Ces dispositifs lui permettent de répondre aux caractéristiques de chacun :

- > La protection de l'enfance
- > Les lieux de médiation et d'écoute
- > L'éducation en institut spécialisé
- > La délinquance des mineurs
- > L'insertion

Rapport d'activité 2012

Sommaire

Editorial

p.3

1. Près de chez vous

p.4

2. Chiffres clés par mission

p.7

3. Gouvernance et organisation

p.21

4. Financement de nos actions

p.27

5. Ce qui a marqué 2012...

p.30

Editorial



chers lecteurs,

2012 aura été une année marquée par le changement et l'adaptation avec une ligne claire : mieux articuler nos compétences et les ressources dont nous disposons pour faire vivre nos projets.

Dans un contexte de fragilisation de ce qui nous motive tous, le progrès humain et social, nous avons ainsi dû faire face à certaines orientations discutables en matière de politique de la jeunesse en difficulté ; toutefois, dans le même temps, d'autres chantiers ont été rendus possibles et la somme du travail réalisé par l'association Les Nids montre notre dynamisme et notre capacité à agir.

Agir c'est s'impliquer et c'est là notre première vocation. L'action couplée à l'implication demande une présence active et soutenue dans les lieux où s'exercent l'exclusion ou l'inadaptation pour renforcer la cohésion sociale et répondre aux

besoins des enfants, des jeunes et des familles. C'est en ce sens que nous avons agi tout au long de l'année : créer des nouvelles réponses, s'adapter, renforcer l'échelon de proximité, communiquer.

Notre engagement a également porté sur notre participation à la cohésion de notre secteur. Le monde associatif, pour penser l'avenir, a besoin d'être rassemblé. Il se doit d'exercer un contrepoids, condition expresse et légitime d'une gouvernance territoriale équilibrée. Cela ne doit ni empêcher ni tourmenter les projets que nous pourrions construire avec les pouvoirs publics, évidemment. Ainsi, le rassemblement inter associatif a figuré en bonne place dans le travail mené tout au long de l'année.

Enfin, la communication est un levier stratégique fondamental. Au-delà des actions en elles-mêmes, nous avons envie de saluer ici la

convergence entre les conseils d'administration des Nids et de Mécénids, concrétisée par la proximité de travail entre les différents acteurs du Pôle Développement et Communication. La communication est aujourd'hui pleinement inscrite dans la vie quotidienne de notre association.

Aussi, c'est avec fierté que nous vous proposons une lecture du travail qui a été engagé tout au long de l'année 2012 par les différents établissements, avec des éléments clefs de ce que recouvre le fait associatif. Plus qu'une compilation des activités menées par chaque acteur de l'association Les Nids, il s'agit de vous présenter des éléments de compréhension de la situation sociale des familles sur le territoire et des solutions que nous apportons.

Nous vous en souhaitons une agréable lecture.

Jean-Luc VIAUX,
Président

Jérôme PALIER,
Directeur Général



Près de chez vous



Maisons d'Enfants

Accueil d'enfants placés en petites unités collectives + accompagnement des parents.

Bihorel (76) - Dali

Semi-autonomie : 7 ados (16 à 20 ans)
Autonomie : 16 ados (17 à 20 ans)

Dieppe (76) - Dali

Autonomie : 16 ados (17 à 20 ans)

Duclair (76) - Village d'enfants

58 enfants (3 à 20 ans)
Famille d'accueil : 2 enfants (0 à 3 ans)

Le Havre (76)

58 enfants (3 à 17 ans)
Maintien à domicile : 18 enfants (3 à 17 ans)

Le Havre (76) - Bellefontaine

10 ados (12 à 15 ans)

Le Havre (76) - Trigauville

14 ados (15 à 17 ans)

Le Havre (76)

Semi-autonomie : 10 ados (16 à 20 ans)
Autonomie : 8 ados (17 à 20 ans)

Le Havre (76) - SHAE La passerelle

Semi-autonomie : 10 ados (16 à 20 ans)
Autonomie : 8 ados (17 à 20 ans)

Longueville-sur-Scie (76)

26 enfants (3 à 17 ans)

Mont-Saint-Aignan (76)

43 enfants (3 à 17 ans)
Maintien à domicile : 78 enfants (3 à 17 ans)

Montville (76)

26 enfants (3 à 17 ans)

Yvetot (76)

36 enfants (3 à 13 ans)

Yvetot (76)

13 ados (13 à 17 ans)
Semi-autonomie : 6 ados (16 à 20 ans)



Nombres en habilitation

Placement Familial

Accueil d'enfants placés en familles d'accueil + accompagnement des parents.

Rouen (76) - SPF

140 enfants (0 à 21 ans) accueillis par 75 familles d'accueil réparties sur le territoire seinomarin.

Lieux de vie

Accueil d'adolescents placés en toutes petites unités collectives à encadrement renforcé.

Harcenville (76)

3 ados (14 à 16 ans)

Martincamp Bully (76)

3 ados (12 à 14 ans)

Saint-Martin-du-Manoir (76)

3 ados (16 à 18 ans)

Accueils accompagnés

Organisation de temps de rencontre parents-enfants (week-end) en présence d'un éducateur, afin de renforcer les liens familiaux.

Doudeville / Mont-Saint-Aignan (76)

Majoritairement des familles de Seine-Maritime

Accueil de jour

Remobilisation de jeunes sur leur scolarité ou sur la construction d'un projet d'insertion professionnelle et sociale.

Le Havre (76) - SISP

Classe interne : 16 ados (12 à 16 ans)
Classe relais : 12 ados (12 à 16 ans)
Unité active insertion : 8 ados (16 à 20 ans)
Soutien scolaire : 8 ados (12 à 17 ans)
Etape Ecole/Trame : collégiens
Atelier Relais : 10 collégiens

Suivi préventif

Suivi d'enfants (0 à 21 ans) vivant au domicile familial.

Rouen / Elbeuf / Yvetot (76) - SEP

650 mesures AEMO / AED
53 mesures AEMO-AED Petite Enfance

Le Havre / Bolbec / Yvetot (76) - CEH

1149 mesures AEMO / AED

Dieppe / Eu / Neufchatel (76) - AEP

713 mesures AEMO / AED

Louviers (27) / Pont-Audemer (27) - ASEF

175 mesures AEMO / AED

Enquêtes et investigations

Analyse de la situation familiale.

Dieppe (76) - AEP

12 Enquêtes Sociales (ES) ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales (JAF)

Le Havre (76) - SIE

255 Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE) ordonnées par le Juge des Enfants

Rouen (76) - SEP

145 Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE) ordonnées par le Juge des Enfants

Prévention spécialisée

Suivi socio-éducatif de jeunes en difficulté ou en voie de marginalisation.

Le Havre (76) - BSPS

Centres Educatifs Fermés

Accueil d'adolescents multirécidivistes en alternative à la prison.

Doudeville (76)

12 filles (15 à 18 ans)

Saint-Denis-le-Thiboult (76)

10 garçons (13 à 16 ans)

Dispositif Educatif Accueil et Orientation

Accueil en placement immédiat d'adolescents ayant commis un premier acte de délinquance, déferés ou sortant de prison.

Le Havre (76)

3 garçons (12 à 18 ans)

Espace audition de l'enfant

Audition de mineurs entendus dans le cadre d'une procédure judiciaire les concernant (séparation parentale conflictuelle...), sans pour autant leur conférer le statut de partie.

Dieppe (76) - AEP

Le Havre (76) - MECS Le Havre

Médiation familiale

Aide les parents séparés à renouer le dialogue dans l'intérêt de leur enfant.

Rouen (76) - Harpe

30 dossiers / an

Lieux rencontre

Permet à des enfants de maintenir des liens avec leurs parents ou famille élargie.

Dieppe (76) - Horizon

30 dossiers / an

Le Havre (76) - Etape

30 dossiers / an

Rouen (76) - Harpe

30 dossiers / an

Espace parents

Soutien gratuit pour les parents qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leur(s) enfant(s).

Rouen (76)

Instituts thérapeutiques

Suivi de jeunes, relevant au champ du handicap, dont les potentialités intellectuelles sont préservées.

Darnetal (76) - Logis Sainte Claire

39 enfants (6 à 18 ans) en ITEP
15 enfants (3 à 20 ans) en SESSAD

Serquigny (27)

34 enfants (6 à 18 ans) en ITEP
20 enfants (3 à 20 ans) en SESSAD

Insertion

Prévention des risques d'aggravation des situations sociales, individuelles et familiales.

Dieppe (76)

Insertion logement

Doudeville (76)

Insertion sociale





Notre priorité c'est l'enfant, quel que soit ce qu'il a vécu.

Nous mettons en sécurité les enfants qui nous sont confiés.

Dans nos maisons, les enfants sont accompagnés par une équipe de professionnels et bénéficient d'un suivi adapté à leur âge et à leur besoin, mais aussi de la chaleur humaine nécessaire à leur bien-être et à leur équilibre.

Soucieux de préserver les liens entre l'enfant et sa famille, nous accueillons ensemble les frères et soeurs et organisons des rencontres régulières avec les parents. Car notre objectif est bien de permettre à chaque enfant de retourner vivre avec ses parents dès que la situation le permet.

À défaut de pouvoir recevoir au quotidien l'amour de leurs parents, les enfants qui vivent aux Nids bénéficient de toute l'affection de nos équipes, qui les écoutent et les considèrent.

Ils vont à l'école dans leur commune, ce qui nous permet de suivre de très près leur scolarité et d'échanger régulièrement avec leurs professeurs.

Tout se passe comme dans une famille, même si nous ne nous substituons jamais aux parents.

Il y a des règles de vie à suivre et chaque enfant apprend le respect, la politesse, le savoir-vivre en collectivité et la valeur des choses.

Ainsi, nous les aidons à devenir autonomes et responsables.

*TÉMOIGNAGE d'Éric,
éducateur à l'association Les Nids*



2

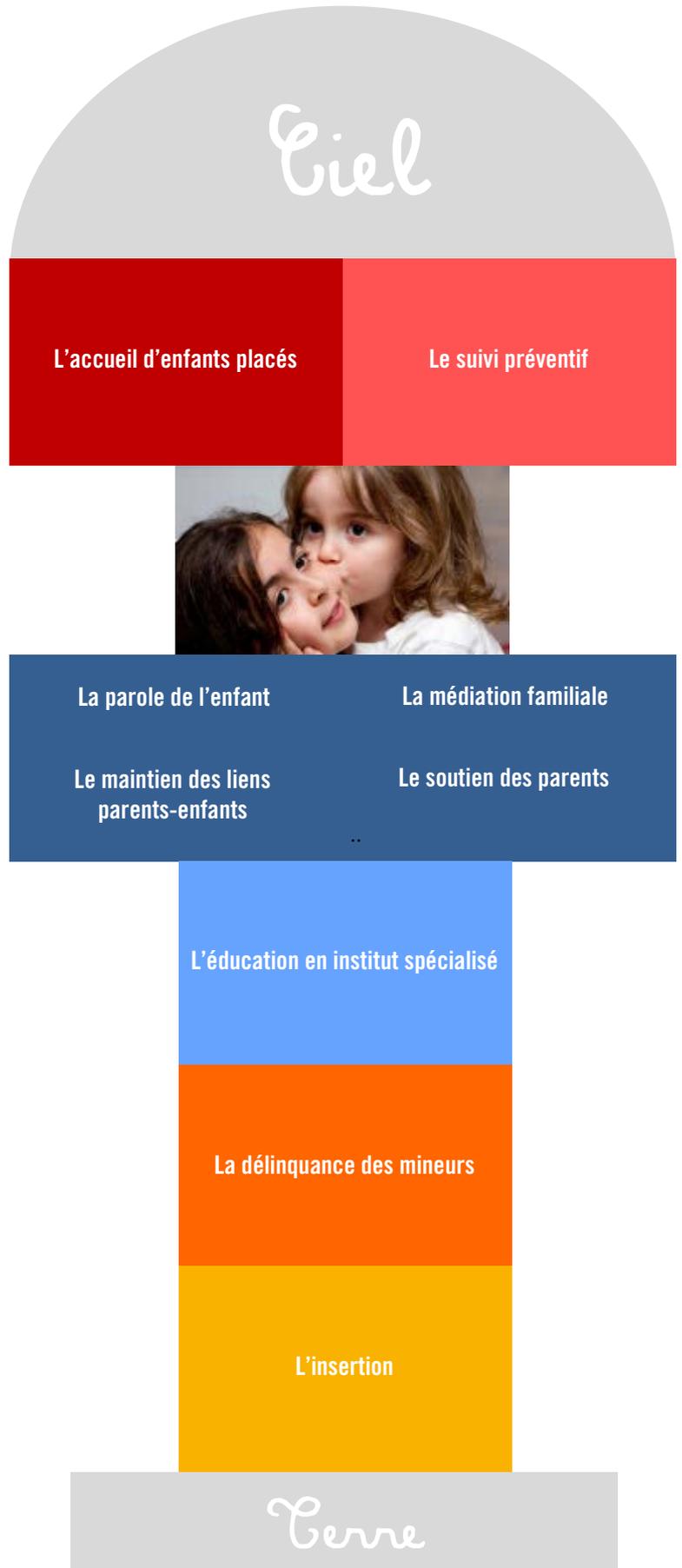
Chiffres clés par mission

La protection de l'enfance

Dès réalités locales

Chaque jour, pour la seule région Haute-Normandie, 10 000 mineurs sont pris en charge dans le cadre d'une mesure de Protection de l'Enfance, soit 2 % des moins de 18 ans.

Les lieux de médiation et d'écoute





L'accueil d'enfants placés

L'association Les Nids accueille des enfants et des adolescents dans le cadre de mesures de placement, confiées par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou le Juge des Enfants pour une durée déterminée. Ces jeunes âgés de 0 à 21 ans rencontrent dans leur famille des difficultés mettant en danger leur santé, leur sécurité, leur moralité ou leur éducation. Les jeunes sont hébergés toute l'année, en fonction des droits de leurs parents, en petites unités collectives ou en familles d'accueil.

Notre rôle

Leur apporter des réponses adaptées à leur âge, à leurs besoins immédiats et à venir.

Les protéger en leur offrant un cadre de vie stable, rassurant et favorable à leur épanouissement.

Les éduquer en favorisant leur développement physique, affectif, intellectuel et social.

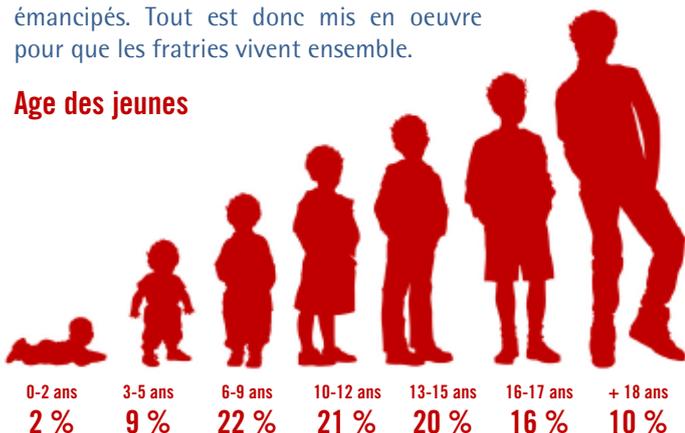
Les inscrire dans la vie locale en les scolarisant dans les établissements des alentours et en leur donnant accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

Accompagner leurs parents pendant toute la durée du placement afin de les aider à développer leurs compétences éducatives et à construire de nouvelles relations avec eux. Restaurer ainsi des conditions favorables pour que parents et enfants puissent à nouveau vivre ensemble.

Accueil des fratries

Lorsqu'un enfant issu d'une fratrie est placé : 54 % de ses frères et sœurs sont placés sur le même site, 16 % sur un autre site et 30 % vivent au domicile familial ou sont émancipés. Tout est donc mis en oeuvre pour que les fratries vivent ensemble.

Age des jeunes



783

jeunes accueillis en 2012

Types de mesures

92 % des mesures de placements sont judiciaires et 8 % sont administratives.

Répartition par type d'accueil

Maisons d'enfants : 34 %
Structures ados : 18 %
Lieux de vie : 1 %
Familles d'accueil : 22 %
Soutien Maintien à Domicile : 24 %

Motifs du placement

Les principales raisons sont des carences éducatives et affectives (52 %), des troubles de la relation entre les parents et l'enfant (17 %), mais aussi plus marginalement des maltraitements physiques, morales, sexuelles ou liées directement à la problématique du jeune...

59 % des jeunes placés vivaient au domicile familial en amont du placement, parmi ceux-ci. 82 % étaient sous mesure de suivi préventif (AEMO/AED). Les autres jeunes proviennent d'autres structures de placement, PJJ...

Durée des mesures

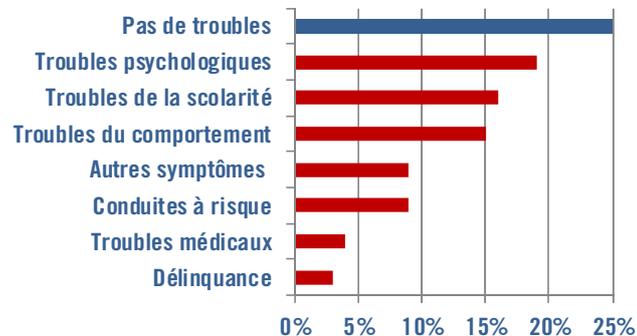
63 % des placements dans une même structure durent moins de 2 ans, certains pouvant durer plusieurs années pour les situations les plus graves.

41 % des jeunes retournent en famille (ou chez un tiers digne de confiance) à l'issue de la prise en charge, 20 % accèdent à l'indépendance et 39 % sont réorientés vers une autre structure d'accueil plus adaptée (Les Nids ou autres).

Des jeunes en plus grande difficulté

Troubles

75 % des jeunes accueillis présentent des troubles, de diverse nature, liés notamment à leurs conditions de vie et aux interactions durant leur prime enfance ou plus tard.



Scolarité

98 % des jeunes sont scolarisés, en priorité dans les établissements des alentours, sauf pour ceux rencontrant des difficultés qui sont alors scolarisés dans des établissements spécialisés ou de formation : 70 % sont en maternelle, primaire ou collège, 18 % sont en lycée, enseignement supérieur ou professionnel et 12 % sont en école adaptée.



Des parents en plus grande précarité

Les difficultés sociales et la précarité des familles fragilisent la sécurité des enfants.

Situation professionnelle des parents

75 % des parents sont sans emploi ou inactifs (pensionnés, retraités...).

Situation matrimoniale des parents

55 % des familles sont monoparentales* (souvent des mamans seules), 24 % sont considérées comme isolées** et seuls 12 % des parents vivent encore ensemble.

*Familles dissociées sans que l'on puisse parler pour autant et nécessairement de « parents isolés » (les deux parents étant mobilisables dans plus de la moitié des cas).

**Parent vivant seul, sans autre référent éducatif au domicile familial.

Accompagnement des parents

Les professionnels accompagnent les parents, pendant toute la durée du placement, afin de les aider à reprendre confiance dans leur rôle parental, développer leurs compétences et construire de nouveaux liens avec leur enfant. Pour chaque situation familiale, un professionnel est repéré comme étant l'interlocuteur privilégié entre les parents (ou représentants légaux) et les équipes de la structure, plus précisément le référent famille. Il organise des rencontres régulières avec les parents au sein de l'établissement et au domicile familial. Ce travail permet de consulter ou d'associer les familles au projet de leur enfant et de donner aux équipes une vision assez claire des dynamiques familiales.

Droits de visite et d'hébergement

95 % des parents ont des droits de visite allant de droits de visite libre à des formes très médiatisées.

58 % des parents ont des droits d'hébergement réguliers de leur enfant au domicile familial. Les droits étant susceptibles d'évoluer au cours de l'année, ce chiffre ne traduit qu'une tendance.

L'ordonnance de placement fixe les droits de visite et d'hébergement des parents dont les enfants sont placés, lesquels varient en fonction des situations et de leur évolution.

La structure d'accueil est en charge de leurs conditions d'exercice et lorsque les droits de visite sont restreints à des visites accompagnées ou médiatisées, celles-ci s'effectuent au sein de la structure dans un espace dédié ou dans un lieu tiers et elles sont encadrées par les professionnels.





Le suivi préventif

L'association Les Nids suit des enfants et des adolescents dans le cadre de mesures de suivi préventif, confiées par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou le Juge des Enfants, pour une durée déterminée. Ces jeunes âgés de 0 à 21 ans vivent avec leur famille et rencontrent des difficultés risquant de mettre en danger leur santé, leur sécurité, leur moralité ou leur éducation. Les interventions régulières sont effectuées directement par les professionnels au domicile familial.

Notre rôle

Accompagner l'enfant à partir d'une vision globale de sa situation.

Apporter soutien et conseils éducatifs aux parents.

Remobiliser les parents sur les besoins essentiels de leur enfant.

Organiser les relais favorisant la réinscription sociale de la famille.

Restaurer des conditions de vie favorables.

4573

jeunes suivis
en 2012

soit 3 053 familles accompagnées

Types de mesures

58 % d'Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO) : mesures judiciaires.

42 % d'Accompagnements Educatifs à Domicile (AED) : mesures administratives contractualisées avec les parents.

Motifs du suivi préventif

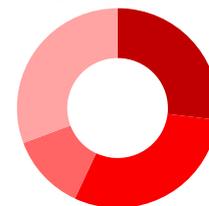
Les principales raisons sont des carences éducatives et affectives (34 %), des problèmes de communication ou de conflit au sein de la famille (22 %), des troubles de la relation entre les parents et l'enfant (21 %) avec des difficultés de la part des parents à poser leur autorité, mais aussi des problèmes de séparation parentale conflictuelle, d'addiction, d'isolement, de déficience intellectuelle...

Durée des mesures

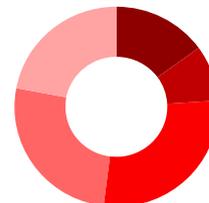
73 % des suivis (AEMO/AED) durent moins de 2 ans.

Motif d'arrêt des mesures

Mesures AEMO



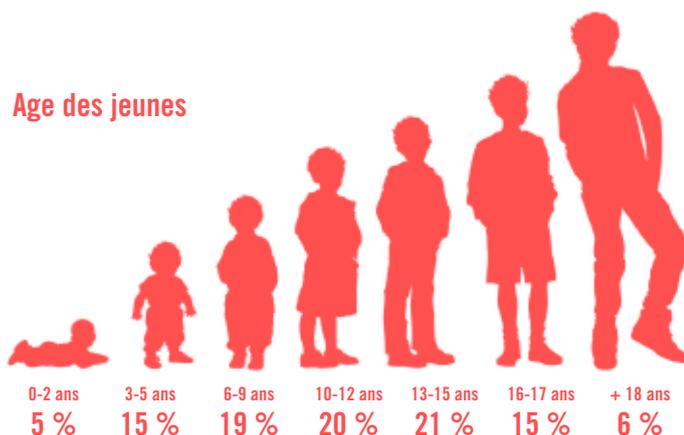
Mesures AED



Mesure spécifique "petite enfance"

75 enfants suivis par une mesure d'AEMO ou d'AED petite enfance en 2012. Il s'agit d'un soutien renforcé à la parentalité qui s'adresse à de très jeunes enfants âgés de 0 à 6 ans, signalés comme étant en grand risque (durée six mois, renouvelable une fois).

Age des jeunes





Les enquêtes et Investigations

Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE)

C'est une nouvelle Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (JO 25/02/2011) qui remplace l'Enquête Sociale (ES) et l'Investigation d'Orientation Educative (IOE), à échéance de ces mesures. Ce nouvel outil à disposition du Juge des Enfants permet de recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sur sa situation familiale et sociale et sur le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit.

Problématiques des parents

Ils sont majoritairement sans emploi et leurs problématiques portent essentiellement sur les carences éducatives et affectives ainsi que sur les difficultés de communication et relationnelles au sein de la famille.

Problématiques des enfants

Celles des enfants se situent principalement autour des troubles du comportement et de la scolarité, répercussions notamment des conflits parentaux et plus largement des problématiques familiales.

50 % d'entre eux ont moins de 10 ans.

157 MJIE

148 IOE

95 ES

**réalisées
en 2012**

Durée

80 % des mesures ordonnées sont de 6 mois ce qui permet de questionner la situation familiale dans son ensemble. Il faut néanmoins s'adapter à ce nouveau paramètre, le délai de l'intervention (entre 15 jours et 6 mois) pouvant parfois être extrêmement court.

Issues

59 % des fins de mesures font l'objet d'une proposition d'AEMO et 11% de placements qui peuvent être régulièrement réalisés dans le cadre familial ou de l'entourage familial (qualité de tiers digne de confiance).

Enquêtes Sociales du Juge aux Affaires Familiales (ES JAF)

L'article 373-2-12 du code civil définit l'Enquête Sociale demandée par un Juge aux Affaires Familiales :

« [...] Avant toute décision fixant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale et du droit de visite ou confiant les enfants à un tiers, le juge peut donner mission à toute personne qualifiée d'effectuer une enquête sociale. Celle-ci a pour but de recueillir des renseignements sur la situation de la famille et les conditions dans lesquelles vivent et sont élevés les enfants. »

12 ES JAF

**réalisées
en 2012**

Durée

3,5 mois en moyenne.

Issues

67 % des fin de mesures font l'objet d'une confirmation de la résidence de l'enfant, les autres proposent une révision des droits de visite et/ou d'hébergement.



La prévention spécialisée

L'association Les Nids assure un suivi socio-éducatif dans les quartiers difficiles, dont l'objectif principal est de permettre à des jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social nécessaire à une meilleure insertion.

Principe

Les éducateurs vont à la rencontre des jeunes dans les différents lieux de regroupement, principalement dans la rue. Ils sont, de ce fait, régulièrement appelés « éducateurs de rue ».

Ils sont à l'écoute des jeunes et de leur famille, apprennent à les connaître et à les comprendre, créent des liens avec eux afin d'être identifiés comme des « personnes ressources ». Ils accompagnent les jeunes en demande d'aide.

214

personnes accompagnées
individuellement
en 2012

Motifs des demandes

Accès aux droits
Relations intrafamiliales
Formation/Scolarité
Ecoute/Projet de vie

L'accueil de jour

L'association Les Nids remobilise des adolescents sur leur scolarité ou sur la construction d'un projet d'insertion professionnelle et sociale. L'accueil se fait au service pendant la journée autour de différentes prestations.

Etape école

Ce dispositif permet d'accueillir (4 jours maxi) des jeunes exclus temporairement de leur collège ou en phase de l'être afin de les amener à prendre conscience de leurs actes et de mesurer les répercussions sur leur vie.

Trame

Ce programme expérimental de prévention des conseils de discipline s'adresse à des collégiens « perturbateurs permanents ». Le service intervient en amont pour préparer le jeune à un transfert.

Atelier Relais

Cette démarche éducative de prévention lutte contre le décrochage scolaire de collégiens développant des troubles de la scolarité : absentéisme répété, situation de blocage face aux apprentissages ou de conflits.

166

jeunes accueillis
en 2012

Classe Interne

Cette classe s'adresse à des jeunes de 12 à 16 ans sortis du système scolaire classique, afin de favoriser un retour en scolarité et/ou la construction d'un projet professionnel.

Classe Relais

Cette classe s'adresse à des jeunes de 16 ans scolarisés en collège, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire.

Unité Active d'Insertion

Cette action s'adresse à des jeunes de 16 à 18 ans rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Soutien scolaire

Cette action de remise à niveau s'adresse à des jeunes pour leur apporter une aide ponctuelle ou régulière aux devoirs.



La parole de l'enfant

L'association Les Nids auditionne des mineurs désirant être entendus dans le cadre d'une procédure judiciaire les concernant (séparation parentale, conseil de famille, mesure d'assistance éducative...) afin de faire connaître leur ressenti et leurs attentes, sans pour autant leur conférer le statut de partie. L'audition se déroule dans un espace dédié, neutre, en dehors du tribunal, rassurant et propice à la restitution d'une expression de l'enfant à distance du conflit parental.

Aujourd'hui, tout enfant peut être amené à subir des ruptures dans la continuité de sa vie quotidienne avec ses parents. Il faut prendre en compte sa parole lors du conflit.

Evolution profonde des configurations familiales

1/3 des couples se séparent, voire 1/2 dans les grandes villes.

1/4 des enfants ne vivent pas avec leurs deux parents.

1/4 des enfants après un an de séparation des parents perdent tout contact avec le parent n'ayant pas la garde.

2/3 de l'activité des Tribunaux de Grande Instance concernent le contentieux familial.

En France - Source INSEE

Qui décide ?

C'est le Juge aux Affaires Familiales (Tutelles/Enfants) qui décide de déléguer cette audition à l'espace audition afin qu'elle soit menée par des professionnels de l'enfance et que le compte-rendu l'aide à prendre une décision dans l'intérêt du mineur.



A Dieppe

Espace Audition de l'enfant
15 rue Jehan Véron
Tel 02.35.84.35.83
direction.aep@lesnids.fr

Au Havre

Espace Audition de l'enfant
11 rue Paul Souday
Tel 02.35.21.57.06
ceh.sioe@orange.fr

23

jeunes auditionnés en 2012

Motifs de la demande d'audition

41 % des jeunes souhaitent ne pas modifier leur lieu de résidence. Les autres motifs concernent la révision des droits de visite et d'hébergement du parent n'ayant pas la garde, le changement du lieu de résidence, le maintien de la résidence alternée...

Age des jeunes

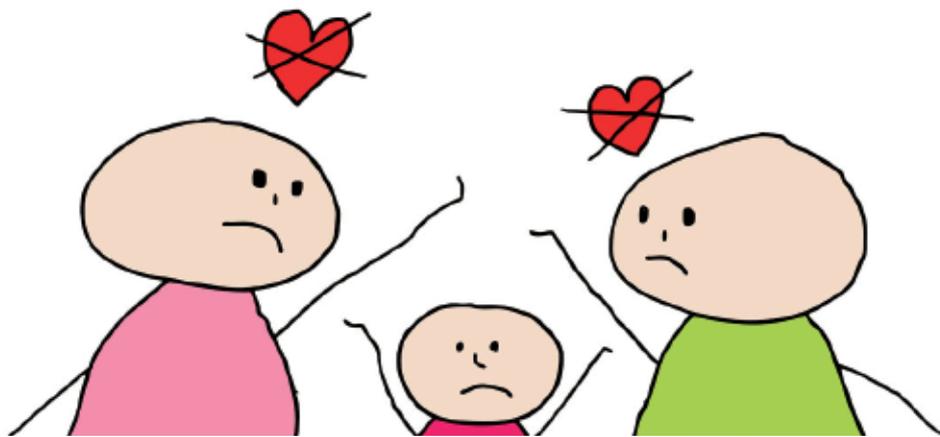
61 % des jeunes auditionnés ont entre 9 et 15 ans, 25 % plus de 15 ans et très peu ont moins de 9 ans, puisque les mineurs doivent être capables de discernement...

Accompagnement

100 % des jeunes viennent assistés d'un avocat qui, bien souvent, les prépare à cette audition.



La brochure
Espace audition de l'enfant
est disponible sur
www.lesnids.fr



La médiation familiale

L'association Les Nids permet à des personnes séparées et/ou confrontées à un conflit familial de renouer le dialogue dans l'intérêt de chacun et plus particulièrement dans celui de l'enfant. Les entretiens sont menés par un médiateur familial diplômé d'état, tenu à la confidentialité, l'impartialité et la neutralité.

Notre rôle

Aider chaque parent à :

Parler

Etre entendu

Ecouter l'autre

Prendre des décisions

Pour qui ?

La médiation familiale s'adresse principalement à des parents en situation de divorce ou de séparation conflictuelle et concerne les besoins de l'enfant, l'organisation et le rôle de chacun. Mais il peut aussi s'agir de grands-parents, de beaux-parents, de fratries, de familles recomposées... qui souhaitent s'entendre sur une séparation, une succession, une prise en charge d'un jeune majeur ou d'une personne âgée et/ou dépendante...

Financement

35 % des personnes qui paient donnent un forfait compris en moyenne entre 2 € et 8,5 € par séance. Le coût est calculé en fonction des ressources de chacun, conformément au barème national fixé par la CNAF, ou pris en charge par l'Aide Juridictionnelle.



A Rouen

Médiation familiale Harpe
48 bis rue Stanislas Girardin
Tel 02.35.15.04.00
harpe-rouen@lesnids.fr

→ Permanence d'information gratuite
tous les 2^{ème} mercredi du mois de 16h à 19h

31

médiations
en 2012

Types de médiation

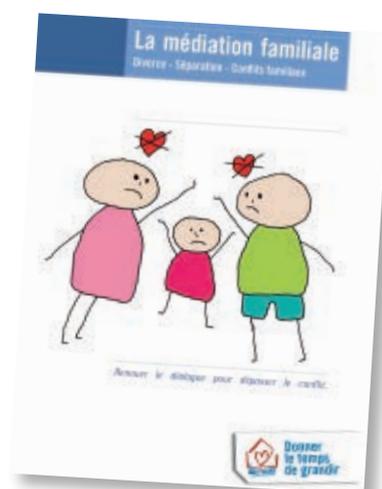
61 % des médiations sont ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales, les autres sont à l'initiative des personnes.

Combien ?

2,5 entretiens en moyenne par dossier de médiation familiale.

Issue des médiations

55 % des médiations clôturées permettent la mise en place d'accords écrits ou verbaux qui peuvent être adressés au Juge aux Affaires Familiales afin d'être homologués.



La brochure
Médiation familiale
est disponible sur
www.lesnids.fr

Le service adhère à l'APMF et la FENAMEF.



Le maintien des liens parents-enfants

L'association Les Nids permet à des enfants de conserver ou de rétablir des liens avec un membre de leur famille (parent, fratrie, grands-parents). Les rencontres se font dans le cadre de l'exercice du droit de visite, sur décision du Juge aux Affaires Familiales ou sur contrat amiable entre les parties. Elles sont effectuées au sein du service dans un cadre rassurant, neutre et confidentiel, en présence permanente d'un professionnel.

Notre rôle

Accompagner le déroulement des rencontres afin de faciliter la mise en relation.

Gérer les tensions et le malaise des parents.

Veiller à ce que chacun trouve sa place, à son rythme.

Préparer l'avenir afin que les relations évoluent, dans l'idée que des rencontres sans intermédiaire soient possibles un jour.

Actualité juridique 2012

Parution des décrets : N° 2012-1153 du 15 octobre 2012 relatif aux espaces de rencontre destinés au maintien des liens entre un enfant et ses parents ou un tiers - N° 2012-1312 du 27 novembre 2012 relatif à la fixation par le juge de l'exercice du droit de visite dans un espace de rencontre.

121

dossiers
en 2012

Motifs du droit de visite

La violence conjugale et la consommation d'alcool par l'un des parents sont deux facteurs importants entraînant la rupture du lien Parent-Enfant. Quand il y a rupture, elle intervient souvent dans les 5 premières années de la vie de l'enfant, donc de façon très précoce. L'autorité parentale reste néanmoins majoritairement conjointe.

Mesures concomitantes

60 % des dossiers sont associés à une ou des mesures adaptées (enquête sociale, expertise psychologique, médiation familiale...) permettant au Juge de recueillir des informations pour l'aider à prendre sa décision quant à l'issue du droit de visite.



A Rouen

Lieu Rencontre Harpe
48 bis rue Stanislas Girardin
Tel 02.35.15.04.00
harpe-rouen@lesnids.fr

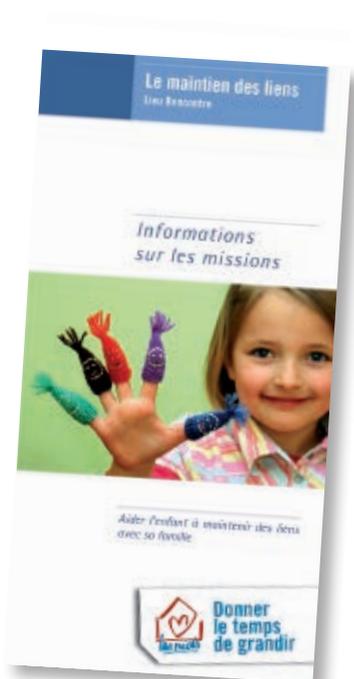
A Dieppe

Lieu Rencontre Horizon
15 rue Jehan Véron
Tel 02.35.84.35.83
direction-aep@lesnids.fr

Au Havre

Lieu Rencontre Etape
13 rue Georges-Robert Vallée
Tel 02.35.43.70.02
etape-lehavre@lesnids.fr

→ Rencontres deux samedis après-midi par mois, de 14h à 18 h



La brochure
Lieu rencontre
est disponible sur
www.lesnids.fr

Les services adhèrent à l'APMF, la FENAMEF et la FFER.



Le soutien des parents

L'association Les Nids soutient des parents qui souhaitent bénéficier gratuitement de conseils de professionnels (psychologue clinicien et/ ou thérapeute de famille) concernant leur rôle de parent, les difficultés qu'ils rencontrent ou la crise qu'ils traversent avec leur enfant.

Notre rôle

Ecouter et informer les parents

Rassurer face à un bébé qui ne cesse de pleurer ou refuse de dormir, des troubles de la scolarité ou du comportement, une séparation de couple, un deuil ou un conflit intrafamilial...

Permettre un accompagnement plus conséquent concernant des conduites suicidaires, addictives, des pathologies alimentaires ou mentales chez les adolescents...

Orienter la famille vers des dispositifs de droits communs à leur disposition.

Pour qui ?

Le service s'adresse à tous les parents mais il semble particulièrement repéré pour la prise en charge des parents d'adolescents.

43 % des familles qui viennent sont monoparentales. Mais le nombre d'accueil de couples augmente.

75 % des familles sont orientées vers le service par un professionnel (services sociaux, médecins, commissariat,...).



A Rouen

Espace Parents
15 rue de la Pie
Tel 02.35.15.09.23
espace.parents@lesnids.fr

→ Accueil sur rendez-vous
les lundis, jeudis et vendredis

150

familles soutenues
en 2012

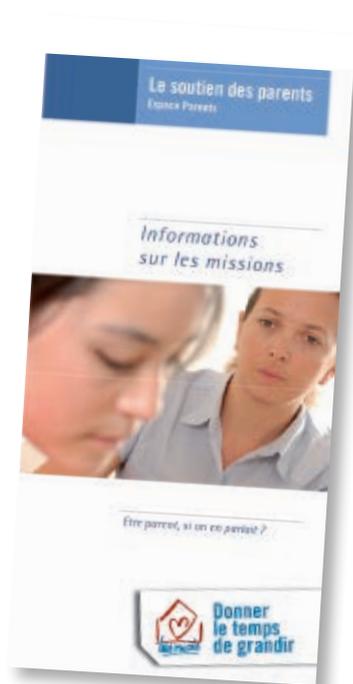
Actions auprès des familles

55 familles suivies en entretien qui peuvent être **individuels** dans 46 % des cas (souvent des mères mais aussi des enfants), **mixtes** dans 31 % des cas (individuels et familiaux) ou **familiaux** dans 23 % des cas, ce qui représente au total 205 entretiens.

95 familles suivies en action collective (groupes de parole, rencontres à thème dans le cadre du Programme de Réussite Educative, café des parents...).

Actions auprès des professionnels

43 professionnels rencontrés dans le cadre d'actions collectives mensuelles ou ponctuelles (crèche, CAF, CCAS, maison de l'adolescent...).



La brochure
Espace parents
est disponible sur
www.lesnids.fr



L'éducation en institut spécialisé

L'association Les Nids accueille des enfants et des adolescents en Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) à la demande des familles, sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) du département de résidence. Ces jeunes, âgés de 6 à 18 ans, ont des potentialités intellectuelles préservées, mais présentent des difficultés psychologiques et des troubles du comportement qui perturbent leur scolarité et leur accès aux apprentissages.

Notre rôle

Les accueillir pour suivre leur scolarité en internat thérapeutique et/ou en accueil de jour.

Assurer un accompagnement global à la fois pédagogique, éducatif, social et thérapeutique.

Favoriser l'acquisition de savoirs et de savoir-être, facteurs d'intégration sociale et d'autonomie.

La prise en charge

Chaque jeune a un emploi du temps en lien avec son niveau d'acquisition et ses troubles. Afin d'y répondre, l'établissement organise en son sein un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) autour de l'enseignement par classes de niveau (6 élèves), d'ateliers d'expression (théâtre, modelage, cyno et équithérapie,...), d'accompagnements éducatifs autour d'activités (sport, culture, médias...) ou de temps forts dans la vie quotidienne (repas, prise en charge en internat...), de soutien médical et thérapeutique (infirmière, psychologue, psychiatre).

L'existence prédominante chez ces jeunes de difficultés psychologiques, de troubles psychotiques et d'états limites de dysharmonie de l'évolution font que le partenariat avec le secteur psychiatrique est au premier plan. Certains jeunes se voient également proposer des suivis paramédicaux à l'extérieur (orthophonie...).

Lorsque l'évolution d'un jeune le permet (27 % des cas), l'établissement organise sa re-scolarisation progressive et parfois des stages en entreprise, de manière à rendre possible sa réintégration totale en milieu ordinaire.

86

jeunes accueillis en ITEP en 2012

La répartition des types d'accueil, l'âge des jeunes et la durée des prises en charge varient d'une structure à l'autre en fonction du projet de l'établissement, des attentes de l'ARS et de la localisation.

Type d'accueil

Internat thérapeutique : de 27 % à 69 %
Accueil de jour : de 76 % à 31 %

Age des jeunes

En moyenne : de 14,2 à 11,9 mois.

Durée

En moyenne : de 32 à 48 mois., certaines prises en charge pouvant durer jusqu'à 7 ans.

Lieu de résidence

80 % des jeunes vivent en famille, les autres vivent en famille d'accueil ou maison d'enfants.

45 jeunes suivis en SESSAD en 2012

L'association Les Nids suit également des enfants et adolescents en Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Ces jeunes âgés de 3 à 20 ans présentent des troubles du comportement liés à des difficultés psychologiques. Ils sont en mesure de rester au sein de leur famille et de poursuivre une scolarité ordinaire grâce à un accompagnement individualisé et spécifique. Il peut s'agir d'entretiens pour accompagner et soutenir les parents, de travail avec l'enfant sur l'organisation de son travail, sur ses relations aux autres, son intégration sociale ou professionnelle. Un accompagnement physique peut être mis en place dans l'école pour l'aider à surmonter ses difficultés (concentration, agitation...).



La délinquance des mineurs

L'association Les Nids accueille, en alternative à l'incarcération pénale, des adolescents multirécidivistes encourant une peine de prison d'au moins 5 ans en Centre Educatif Fermé (CEF). L'objectif est d'offrir à ces jeunes un cadre éducatif intensif et contraignant permettant d'élaborer avec eux un projet d'avenir et ainsi lutter efficacement contre les récidives. Ce placement est ordonné par le Juge des Enfants ou d'Instruction pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

Notre rôle

Travailler avec chaque jeune les raisons de son placement en CEF pour l'amener à comprendre son parcours sans minimiser les actes qu'il a commis.

L'éloigner de son environnement, tout en l'aidant à retisser des liens de confiance avec sa famille.

Lui offrir un cadre structurant impliquant le respect de règles de vie élémentaires et lui permettre d'intégrer ainsi les codes sociaux essentiels à sa future vie d'adulte.

Instaurer un dialogue bienveillant et sécurisant pour l'amener à une meilleure estime de lui-même.

Préparer progressivement la sortie du placement dans de bonnes conditions par l'élaboration d'un parcours d'intégration professionnelle (formation, stage en entreprise, reprise de scolarité...) et sociale (retour en famille, accueil en structure d'hébergement, autonomie...).

Centre Educatif Fermé

Soucieuse de la protection de "tous" les enfants, l'association Les Nids a participé à la genèse des CEF en France. Elle dispose aujourd'hui d'un **CEF de garçons** et d'un **CEF de filles**, l'unique en France.

Origines des jeunes

Les garçons sont majoritairement originaires des régions correspondant à la Direction inter-régionale Grand Nord de la PJJ (Nord Pas de Calais, Picardie, Haute-Normandie) et des régions limitrophes. Les filles proviennent de toute la France.

52

jeunes accueillis
en 2012

Motifs judiciaires

80 % des placements en CEF se font dans le cadre d'un contrôle judiciaire, les autres pouvant être des sursis avec mise à l'épreuve, des aménagements de peine ou des libertés conditionnelles.

Âge moyen d'arrivée

14,21 ans pour le CEF de garçons
(habilitation 13-16 ans)

15,73 ans pour le CEF de filles
(habilitation 15-18 ans)

Durée moyenne de placement

7,17 mois pour le CEF de garçons

5,5 mois pour le CEF de filles

Ces chiffres s'expliquent par des non réintégrations suite à des audiences.

A l'issue de la prise en charge

53 % des jeunes retournent en famille. Les autres sont orientés en unité éducative, en foyer, en famille d'accueil, bénéficient d'une mainlevée ou sont incarcérés en cas de fugue.

15 jeunes accueillis en 2012

L'association Les Nids accueille des adolescents de 12 à 18 ans ayant commis un premier acte de délinquance, déférés ou sortant de prison pour un placement immédiat de 3 mois. La capacité d'accueil du **Dispositif Educatif d'Accueil et d'Orientation** est de 3 places. 73 % des placements durent moins de 3 mois.



L'insertion

L'association Les Nids prend en charge des personnes en difficulté dans le cadre de programmes individuels ou collectifs d'insertion par le logement ou d'accompagnement social.

Notre rôle

Permettre à des individus et à des familles d'accéder au logement puis de le gérer de façon autonome.

Accompagner des personnes fortement éloignées du monde professionnel et/ou en situation d'exclusion sociale vers une meilleure intégration sociale.

Faciliter l'insertion sociale et professionnelle, via des parcours individualisés, pour des personnes rencontrant des difficultés sociales freinant leur autonomie socioprofessionnelle.

Types d'accompagnement social

Ces accompagnements permettent à des adultes bénéficiaires des minima sociaux (RSA), fortement éloignés du monde professionnel et/ou en situation d'exclusion sociale de tendre vers une meilleure intégration sociale.

Accompagnement collectif

8 personnes inscrites aux différents ateliers d'actions collectives de développement social, dont les objectifs sont de rompre l'isolement, de reprendre confiance en soi, de créer du lien social, de favoriser des activités citoyennes, de favoriser les relais vers les structures de droit commun.

Accompagnement individuel

32 personnes suivies par des actions sociales individuelles dont les objectifs sont la résolution des difficultés d'ordre psychologique, médical, social, administratif ou matériel, l'inscription et ou maintien dans un parcours d'insertion et l'élaboration d'un itinéraire d'insertion adapté à chaque personne.

254

ménages accompagnés
dans une démarche
d'insertion logement
en 2012

Types d'accompagnement logement

Allocation de Logement Temporaire

81 ménages accueillis dans 47 logements temporaires (du studio au T4) dans le cadre d'une ALT qui est une prestation proposée à des personnes seules ou des familles confrontées à une situation difficile qui les place sans solution de logement à court terme.

Accompagnement Social Lié au Logement

136 ménages accueillis dans le cadre d'une ASLL qui s'adresse à des personnes rencontrant des difficultés financières et sociales qui compromettent leurs possibilités d'accéder ou de se maintenir dans un logement autonome.

Aide à la Gestion Locative de Proximité

21 ménages accueillis dans le cadre d'une AGLP, dit « bail glissant », qui permet à des personnes ou à des familles rencontrant des difficultés financières et sociales d'accéder à un logement de façon autonome. Le principe consiste à passer progressivement d'un statut de sous-locataire à celui de locataire.

Intermédiation Locative*

16 ménages accueillis dans le cadre de l'IL, qui permet à des personnes ou à des familles rencontrant des difficultés financières et sociales d'accéder à un logement en sous-location.

Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation*

274 dossiers instruits dans le cadre du SIAO, qui a pour vocation de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, de traiter avec équité les demandes, de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, de contribuer à la mise en place d'observatoires locaux.

40

personnes accompagnées
dans une démarche
d'insertion sociale
en 2012

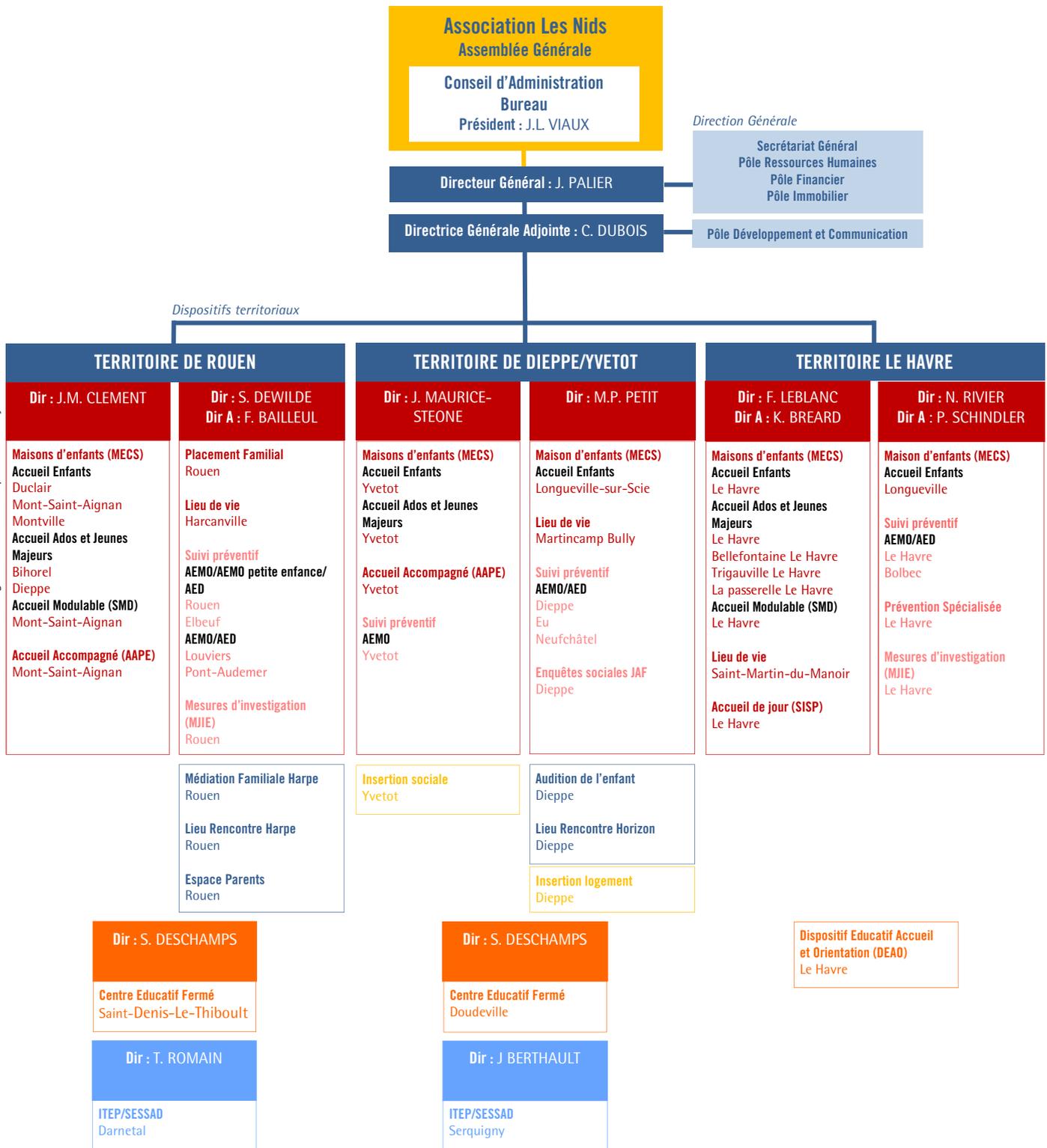
*Mené dans le cadre du GALION – Partenariat ONM/Les Nids

*Des hommes et des femmes
fédérés autour d'un même projet.*



3 Gouvernance et organisation

Nouvelle organisation mise en place au 1er janvier 2013



Fonctionnement institutionnel

Assemblée Générale - Instance de contrôle

Son rôle consiste à prendre connaissance du rapport moral et du rapport financier, à approuver les comptes, à examiner les questions importantes et à élire ou renouveler les membres du Conseil d'Administration. Les statuts de l'Association prévoient qu'elle soit composée d'au moins 200 membres adhérents (qui acquittent la cotisation annuelle de 16€) et de membres d'honneur (titre décerné aux personnes s'étant distinguées dans leur implication au service de l'association Les Nids). → L'Assemblée Générale annuelle s'est tenue le 29 juin 2012.

Conseil d'Administration - Instance décisionnelle

Son rôle consiste à gérer le fonctionnement, à déterminer la politique générale et à valider les orientations stratégiques. Il est composé de 24 membres administrateurs, élus pour 3 ans, qui apportent leur concours à titre bénévole. → Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en 2012.

Bureau - Instance exécutive

Son rôle consiste à prendre les décisions courantes et à appliquer celles prises en Conseil d'Administration. Il est composé de 8 membres, élus pour 1 an, dont :

Un Président qui est le responsable légal de l'association Les Nids et représente l'association dans ses rapports avec les tiers.

Un Vice-Président qui seconde le Président dans tous les actes ou démarches de l'association Les Nids.

Un Trésorier qui présente au Conseil d'Administration les Budgets Prévisionnels et les Comptes Administratifs préparés par la Direction Générale. Il établit également le rapport sur la situation financière de l'association Les Nids.

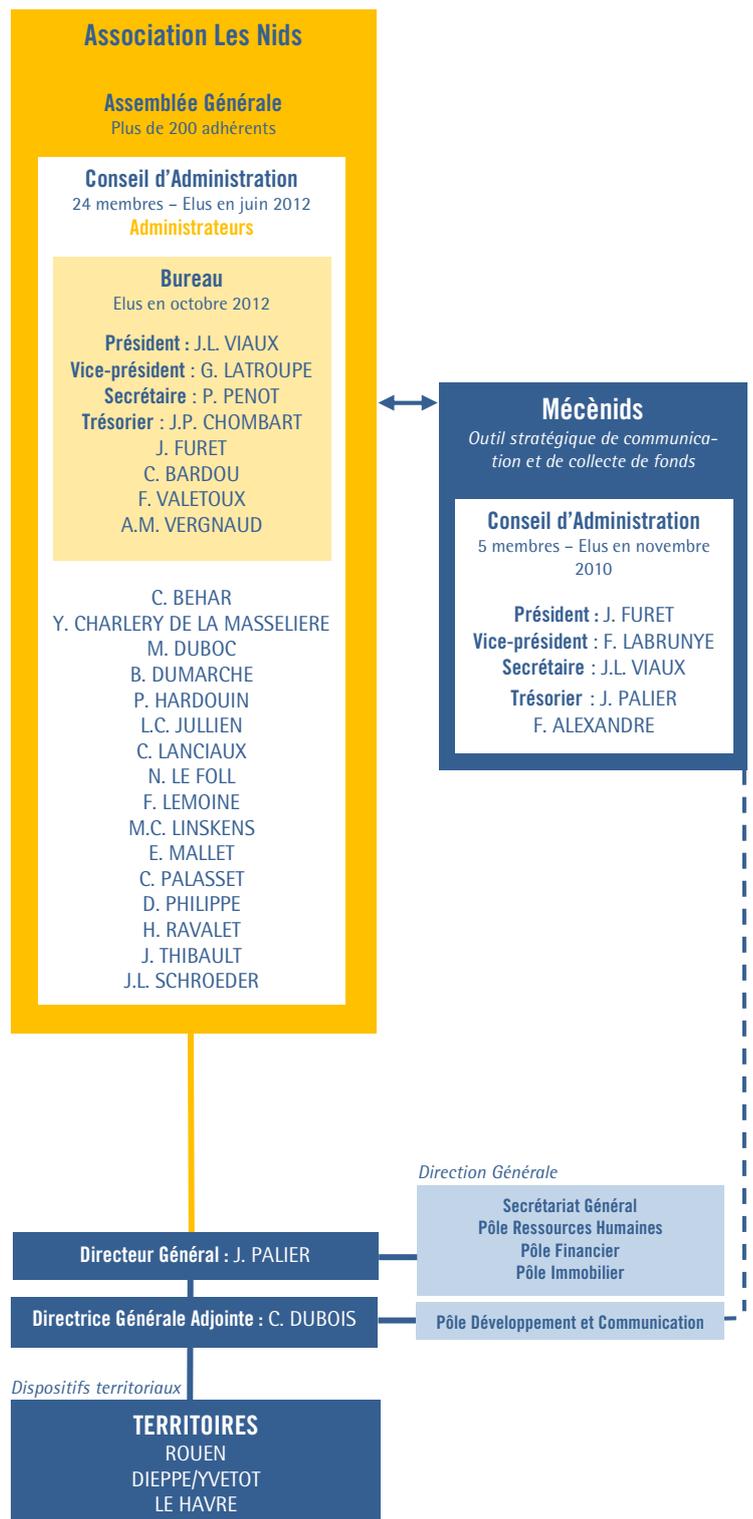
Un Secrétaire qui gère la correspondance de l'association Les Nids et rédige les Procès Verbaux des différentes instances associatives.

→ Le Bureau s'est réuni 8 fois en 2012.

Mécènids - Outil stratégique des Nids

Le fonds de dotation a été créé par l'association Les Nids en mars 2009. Il est administré par un Conseil d'Administration, composé de 5 membres, élus pour 3 ans, dont son Président, qui est membre de droit du Bureau de l'association Les Nids, le Président et le Directeur Général de l'association Les Nids qui sont membres de droit de Mécènids, ainsi que deux personnalités qualifiées, désignées par le Conseil d'Administration des Nids. Son rôle a consisté depuis 2011 à structurer la politique de communication et de collecte de fonds de l'association Les Nids.

L'association Les Nids n'existe que grâce à l'engagement de ses adhérents et de ses administrateurs bénévoles. Son fonctionnement est fixé par ses statuts, qui précisent également la composition et le pouvoir de chacune des instances qui la composent.



Nouvelle Présidence

Monsieur **Jean-Luc VIAUX**, administrateur de l'association Les Nids depuis plus de dix ans, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société de Rouen, a été élu Président de l'Association Les Nids en juin 2012. Il succède à **Colette BLOCH**, Présidente depuis 2005.

Cette incarnation du rassemblement autour de la cause de l'enfance tient tout autant à la conviction que le secteur associatif possède des atouts indéniables pour participer à la cohésion sociale de la région, qu'à une expertise professionnelle reconnue de tous.



Colette BLOCH,
Présidente 2005-2012

L'association Les Nids souhaite une retraite bien méritée à son « Capitaine ».

Ainsi, le parcours de **Jean-Luc VIAUX** et son implication dans la vie de l'association Les Nids, marque cette nouvelle Présidence sous le signe de la continuité, dans la préservation du fait associatif et dans la revendication d'une place d'acteur social sur le territoire : *« Je continuerai dans cette même perspective à faire en sorte que le conseil d'administration des Nids soit un collectif actif, impliqué, sachant mener une politique qui préserve notre Projet Associatif, et développe toutes les initiatives nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et des adolescents qui nous sont confiés. »*

Toujours garder le cap, dans la défense du Projet de l'association en maintenant un dialogue fort avec les financeurs et partenaires.

Comme l'explique **Jean-Luc VIAUX** *« Cette ambition sera tenue si nous savons à la fois nous affirmer comme acteurs des politiques de l'enfance, proposer, négocier, entretenir des partenariats, être présents sur les territoires pour dialoguer avec les pouvoirs publics et tous ceux qui interviennent auprès des enfants. »*

Nouvelle organisation

Fin 2011 et tout au long de l'année 2012, des réflexions ont été initiées concernant la réorganisation de l'Association. Ces travaux, ont permis de réaffirmer ce que l'association défend depuis de nombreuses années : management de proximité, logique de dispositif, pilotage territorial, décloisonnement des activités et des structures, logiques de coopération et inscription du parcours de l'utilisateur comme élément central pour penser l'activité à un échelon territorial. Ces grands principes impliquent une organisation qui permette l'innovation, par décloisonnement et coopérations, qui responsabilise les acteurs au sein de systèmes clairs, cohérents et articulés entre eux, qui facilite la maîtrise budgétaire des activités développées.

Ces prémices ont été les fondements du travail engagé en 2012 avec l'ensemble des cadres de l'association. Ce remodelage de l'organisation est la base d'un projet stratégique renouvelé, la finalité étant de mieux appréhender les territoires de vie dans lesquels l'association agit. L'animation des territoires, la veille sociale, la pratique du réseau et de la démarche diagnostique doivent renforcer la présence associative dans un monde durablement en crise.

Politique de Ressources Humaines

L'association Les Nids axe ses politiques de développement des ressources humaines autour des principes suivants :

- > Valorisation de la spécificité du fait associatif et de sa finalité non-lucrative, comme un élément fondateur des pratiques de management
- > Développement des fonctions autour de métiers et de champs d'intervention reposant sur des principes d'expertise et de polyvalence dans l'ensemble de ses activités
- > Développement d'une image d'employeur forte, construite sur un socle de valeurs et de pratiques professionnelles transversales, portées par tous
- > Promotion d'un dialogue social respectueux favorisant l'expression des singularités de chacun, salariés, représentants du personnel ou délégué syndical
- > Prise en compte des particularismes de nos champs d'intervention, et des conséquences en matière de prévention des risques professionnels

Masse salariale

- **3 %** d'évolution de la charge salariale depuis 2009.

L'association Les Nids a fourni un effort tout particulier sur sa masse salariale qui a été contenue depuis plusieurs exercices malgré l'augmentation naturelle des charges salariales (Glissement Vieillesse et Technicité). Pour ce faire, elle a maîtrisé le nombre d'effectifs et modifié son organisation tout en maintenant la qualité de son activité.

Equité et dialogue social

Dans ce contexte de restriction, l'année 2012 a été marquée par un maintien de la politique de dialogue social auprès des différentes instances représentatives du personnel lors des Délégations Uniques du Personnel (DUP), des Négociations Annuelles Obligatoires avec les syndicats, des réunions du Comité Central d'Entreprise (CCE) et celles du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Rappelant ainsi les principes sur lesquels la politique RH de l'association Les Nids est fondée : égalité professionnelle entre Hommes et Femmes, rémunérations équitables reconnaissant les efforts de chacun, temps de travail, protection santé et prévoyance, sensibilisation à la reconnaissance du handicap, maintien dans l'emploi des salariés seniors, responsabilité sociale, développement et innovations...

Gestion des carrières

L'association Les Nids attache une attention toute particulière au développement des compétences de ses collaborateurs, à leur intégration et à la gestion de leurs carrières. Ainsi, la très grande majorité des équipes de direction est issue de la promotion interne. De même, la pluralité des activités, la diversité géographique de nos établissements permettent également aux professionnels d'évoluer dans leur métier d'origine.

Politique de formation

Près de 4 % de la masse salariale est consacrée à la formation, ce qui permet aux professionnels des Nids de se perfectionner, d'élargir leurs domaines de compétences, d'adapter les prises en charge pour répondre au mieux aux problématiques qu'ils rencontrent, mais aussi d'évoluer au sein de l'organisme. L'association Les Nids envisage la formation professionnelle comme un acte de management, au service de ses missions et de ses projets, dans le respect de la politique associative. Cet effort est un choix d'investissement au service de la compétence au bénéfice des usagers.

Quelques chiffres...

- > 15 082 heures de formation
- > 576 stages de formation

Quelques formations...

- > Conduites addictives des jeunes
- > Enfants et maladies mentales de leurs parents
- > Soutien à la parentalité
- > Gestion de crise

Acteur majeur du champ social, l'association Les Nids était en 2012 le 36^{ème} employeur de Haute-Normandie. Ses 831 salariés, représentant 767,69 ETP*, recrutés pour leurs compétences et leur engagement au service de la réussite du projet associatif, sont répartis dans les 13 établissements.

*CDI+CDD - Issu du bilan social au 31/12/2012

64 %

Socio-éducatif

Intervenant socio-éducatif en internat, suivi préventif (milieu ouvert), insertion, prévention spécialisée et assistant familial

12 %

Vie établissements

Maîtresse de maison, surveillant de nuit, cuisinier, lingère, homme d'entretien...

8 %

Administratif

Assistante de direction, secrétaire, comptable, gestionnaire de paie,...

7 %

Management

Directeur, directeur adjoint, chef de service

6 %

Médical et paramédical

Orthophoniste, psychomotricien, psychologue, infirmier,...

2 %

Pédagogique

Educateur scolaire, prof de sport, éducateur technique,...

1 %

Conseil prospective

Chargé de mission, conseiller technique

Répartition du personnel par métier

Plus de 30 métiers sont représentés, ce qui permet une synergie des équipes éducatives et pluridisciplinaires.

Répartition du personnel par sexe

72 % de femmes.

L'association Les Nids emploie majoritairement des femmes. Cette répartition est représentative du secteur social et médico-social. Elle est identique avec 3/4 de femmes chez les salariés employés et elle est de 2/3 de femmes chez les salariés cadres. D'une manière générale, le genre n'a pas d'incidence sur la rémunération qui est définie au regard des grilles conventionnelles de la CCNT 1966. L'association Les Nids a donc recruté davantage d'hommes en 2012 au regard de la répartition des hommes et des femmes.

Partenaires institutionnels

AIRE : Association des ITEP et de leurs réseaux

ANDESI : Association Nationale des cadres du social

ANMECS : Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social

Cultures du coeur Haute-Normandie

CNAEMO : Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert

CNAPE : Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance

CNLAPS : Comité National de Liaison des Associations de Prévention spécialisée

FN3S : Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés

IFEN : Centre de formation d'Educateurs de Normandie

IDS : Institut du Développement Social

La fondation l'enfant c'est la vie - Suisse

OETH : Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés

SYNEAS : SYNDicat des Employeurs Associatifs d'Action Sociale et médico-sociale

UNIFAF : Fonds d'Assurance Formation de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privé à but non lucratif

URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Haute-Normandie

*Aider les jeunes à se construire
un avenir, c'est l'affaire de tous.*



4

Financement de nos actions

L'ensemble des actions de l'association Les Nids a lieu sur le territoire haut-normand. Les ressources financières qui lui permettent d'assurer ses actions d'intérêt général proviennent principalement de financements publics, mais aussi de la générosité privée.

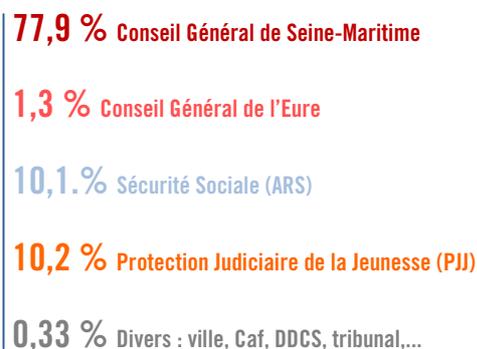
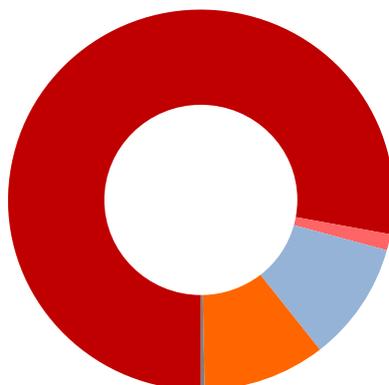
Contexte économique

Compte tenu du contexte économique difficile des financeurs publics, et plus particulièrement de ceux du territoire seinomarin, l'association Les Nids est aujourd'hui dans un système budgétaire demandant une vigilance particulière. Les dotations budgétaires allouées à l'association Les Nids n'ont que très légèrement augmenté ces dernières années, ce qui ne prend pas en compte différents mécanismes financiers qui viennent directement impacter le budget de fonctionnement. Pour y répondre, outre les nombreuses rencontres avec ses financeurs, la Direction Générale de l'association Les Nids a activé différents leviers organisationnels, d'optimisation des coûts et de politique salariale, dans le but de dépasser ces effets conjoncturels sans pour autant diminuer la qualité de prise en charge.

Financements publics

L'association Les Nids a reçu en 2012 un budget total de 42,5 M€ (29 budgets) par ses différents partenaires publics engagés durablement à ses côtés.

Ces financements sont essentiellement constitués de prix de journée et de subventions, négociées annuellement, en fonction du champ d'activité.



Prix moyens de journée

Mesures de placement : 107,69 € par jeune/jour (maison d'enfants), 114,5 € par jeune/jour (famille d'accueil)

Mesures de suivi préventif : 8,02 € par jeune/jour (AEMO/AED), 25,62 € par enfant/jour (AEMO/AED petite enfance)

Prise en charge en CEF : 458,81 € par jeune/jour

Financements privés

Les ressources du secteur associatif peuvent également provenir de la générosité privée, qui se compose de dons et de legs de particuliers, du mécénat d'entreprise, de clubs services, d'actions citoyennes d'écoles...

Pour parvenir à conserver son autonomie d'acteur social et garantir la pérennité de sa mission auprès des enfants, l'association Les Nids a donc développé en 2012 des actions de collectes de fonds privés. Les fonds ainsi récoltés vont permettre dès 2013 de mettre en place des actions à destination des jeunes dont elle a la charge.

Avantages fiscaux

Pour les particuliers : 75 % de la valeur du don est déductible des impôts dans la limite de 521 €. Au-delà, la réduction d'impôt est de 66 % à hauteur de 20 % du revenu imposable.

Pour les entreprises : 60 % de la valeur de l'action de mécénat est déductible des impôts. Dans la limite de 0.5 % du chiffre d'affaires, réalisé au titre de l'exercice.

Comptes administratifs 2012

Répartition des charges d'exploitation

L'association Les Nids emploie la totalité des fonds qui lui sont alloués par ses différents financeurs publics directement pour son activité propre.

Du fait que l'association soit directement exécutante de ses missions, les charges de personnel constituent le poste prépondérant dans ses coûts.

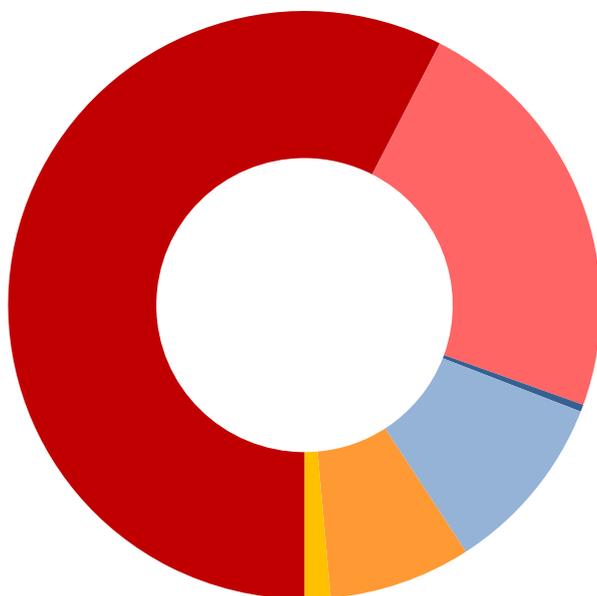


75,2 % Charges de personnel

14,4 % Coût des locaux

10,4 % Dépenses d'exploitation

Répartition des charges d'exploitation



57,5 % Placement

23 % Suivi préventif

0,4 % Lieux de médiation et d'écoute

10 % Education en institut spécialisé

7,7 % Délinquance des mineurs

1,4 % Insertion

80,5 % Protection de l'enfance
Le coeur d'activité de l'association Les Nids



*Près de chez vous, l'association
Les Nids protège les enfants.*

5

Ce qui a marqué 2012...

Colloque pour les droits de l'enfant

Un colloque ayant pour thème « **Le droit de l'enfant à la continuité éducative** » a été organisé le 20 novembre 2012, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant. Il a eu lieu à Rouen, dans la salle des conférences de l'Hôtel du département et a été inauguré par Madame Caroline DUTARTE, Vice-Présidente du Département, en charge de la politique d'aide à l'enfance. Ce colloque avait pour ambition de proposer aux acteurs de la protection de l'enfance un débat à partir de l'article 20 de la convention internationale des droits de l'enfant faisant émerger plusieurs questionnements : comment comprendre la continuité éducative quand l'enfant doit être protégé ? Comment faire évoluer la "culture éducative" familiale tout en respectant les cultures familiales, construire avec la famille une éducation « sécurisée » pour l'enfant tout en lui donnant le temps de grandir sans ruptures blessantes et sans danger ? Ce colloque, ayant rassemblé près de 200 personnes, s'est proposé de mettre en débat ces questions en conjuguant l'apport de chercheurs avec l'expérience des intervenants et des décideurs. Nous avons ainsi eu la chance d'entendre des personnalités comme Paul Durning, ancien Directeur de l'Observatoire National de l'enfance en Danger et Gérard Neyrand, sociologue spécialiste de ces questions. Rendez-vous pris pour 2013!

Baisse des crédits de la prévention spécialisée

A l'occasion du vote de son budget primitif, le 18 décembre 2012, le Département de Seine-Maritime, par ses élus, a fait le choix de réduire de moitié l'enveloppe départementale destinée à la prévention spécialisée, action inscrite pleinement dans la politique départementale de protection de l'enfance. A compter de cette date, les associations se sont mobilisées pour défendre la mission, les territoires, les populations mais également l'emploi. Dans les semaines suivantes, plusieurs rencontres politiques ont eu lieu entre le Vice-Président du Département en charge de ces questions, Nicolas ROULY, et les associations concernées. Des rencontres destinées à rappeler le nouveau cadre dans lequel le Département entendait installer l'action de prévention spécialisée et les modalités d'examen des coûts qu'engendrerait cette décision. La notification budgétaire concernant l'association les Nids et son service BPS (Baie de Seine Prévention Spécialisée) faisait état d'une baisse de 58 %. Différentes procédures de recours ont par la suite été lancées. Tout au long du premier semestre 2013, l'association a engagé un travail pour établir les bases d'un maintien de l'activité de prévention spécialisée dans ce nouveau « format » et, à partir de cette projection et des réglementations en la matière, a initié un processus de consultation des instances représentatives du personnel visant, notamment, à proposer des solutions aux salariés concernés. Elle s'est attachée enfin à restructurer son activité, à partir des autres activités présentes sur le territoire du Havre. Au niveau national, le Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée (CNLAPS), fédération regroupant l'ensemble des associations et services associatifs de prévention spécialisée, s'est largement investi pour soutenir les associations dans leur contestation de cette décision.

Poursuite du travail d'adaptation des offres de service en milieu ouvert

En 2012, de nombreux travaux ont été engagés ou prolongés pour affiner et renouveler le cadre d'action des activités préventives en milieu ouvert. Ces travaux, mobilisant toutes les associations de milieu ouvert du territoire, ont concerné la rédaction du référentiel des Aides Educatives à Domicile, mesures administratives et la consolidation des travaux sur les propositions d'adaptation d'une partie de l'activité en milieu ouvert pour le développement ou la création d'autres outils ou protocoles d'intervention concernant deux volets : les mesures spécifiques, d'une part et les mesures renforcées, d'autre part. La poursuite de ces travaux et la réflexion pour une mise en œuvre opérationnelle ont conduit les associations du territoire à déposer officiellement des propositions au Département de Seine-Maritime. Aussi, l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) de Haute-Normandie a porté ces propositions d'ajustement de l'offre territoriale que le secteur associatif habilité serait en mesure de mettre en place.

Réduction de l'activité Jeunes Majeurs

L'association Les Nids a été contrainte, dans le cadre de la convention d'orientation budgétaire 2011/2013 qui la lie au Conseil Général de Seine-Maritime dans le financement de ses activités, à restructurer l'offre de service à destination des jeunes majeurs dans le cadre des Accompagnements Provisoires Jeunes Majeurs (APJM). Cela s'est traduit par la fermeture de 29 places. L'association Les Nids porte une ambition, jamais démentie, pour penser et garantir l'insertion sociale des jeunes qu'elle accompagne. Elle affirme ainsi dans son Projet Associatif que, « tous champs confondus, la finalité est de mettre en œuvre des actions aidant les jeunes à trouver une place dans la société leur permettant de devenir « le plus possible » acteurs de leur vie ». La contrainte dans laquelle l'association a été placée pour mettre en œuvre la nouvelle planification départementale, en matière de places jeunes majeurs installées, n'a pas altéré cette ambition. L'association Les Nids a conscience de la nécessité de promouvoir une politique de la jeunesse plus ambitieuse, notamment à l'adresse des 16-25 ans pour lesquels la question de l'entrée dans la vie active, de l'autonomisation (affective, sociale ...) n'est pas sans soulever des inquiétudes. Cela est d'autant plus vrai pour les jeunes privés durablement de repères familiaux et de possibilité d'entraide dans le réseau dit naturel.

Communication

A un contexte en pleine évolution, à des objectifs plus ambitieux, à de nouveaux projets, correspondent de nouvelles manières d'être... et de nouvelles contraintes. Parmi ces contraintes, celle de la **cohérence**. Signe de ce temps, l'association Les Nids a confirmé en 2012 sa volonté d'une ouverture aux autres et au territoire, s'appuyant sur la nécessité d'adapter et de renforcer sa **communication**, pour ainsi la rendre plus cohérente et faire en sorte que nous parlions tous d'une seule voix, tout en conservant les spécificités de chacune de nos structures. Au service de cette ambition, l'association Les Nids a engagé un travail sur son **identité**, nourri de son histoire longue de plus de 80 années, des valeurs qu'elle défend et de son positionnement local. Cette nouvelle politique a été élaborée à partir d'échanges, de débats entre professionnels et administrateurs dans le cadre de deux séminaires et de différentes instances institutionnelles. Différents **outils institutionnels** ont donc été créés afin de mieux répondre aux besoins de cette nouvelle politique de communication et de collecte de fonds, dont entre autres : la nouvelle **signature** « Donner le temps de grandir » de l'association a évolué à l'occasion de l'élaboration de la nouvelle identité visuelle. Le site Internet, www.lesnids.fr, a été refondu et la nouvelle version a été mise en ligne le 25 octobre 2012. Il s'adresse aux salariés des Nids, aux internautes, aux donateurs, à la presse et aux entreprises mécènes. La première campagne de **Marketing Direct** (mailing boîte aux lettres de sollicitation) a été lancée le 15 novembre 2012 auprès de 26 000 donateurs haut-normands potentiels. Un « coût d'essai » réalisé dans un contexte économique difficile qui nous contraint à adapter la méthode pour l'année 2013.

The screenshot shows a navigation menu with three main columns:

- Pour tout savoir**
 - Découvrir nos missions
 - Mieux nous connaître
 - Sur les missions, les enfants, l'actualité, l'organisation...
- Pour s'engager**
 - Comment nous soutenir
 - En tant que parrain de proximité, bénévole, entreprise mécène, ...
 - Pour trouver un établissement**
 - Les Nids près de chez vous
 - Accès aux établissements
- Pour demander de l'aide**
 - Vous êtes parent, vous avez besoin d'aide ?
 - > Des difficultés avec votre enfant
 - > Une séparation de couple conflictuelle
 - Contactez nos professionnels
 - Pour rester connecté**
 - Facebook, Twitter, RSS icons

There is also a red button labeled "Je fais un don en ligne" with a right arrow, and a small image of a woman's face on the right side of the menu.



**Donner
le temps
de grandir**

Association Les Nids

Reconnue d'utilité publique

Siège social

27 rue du Maréchal Juin
76130 Mont-Saint-Aignan

Tél : 02.35.76.80.09

siege.social@lesnids.fr

www.lesnids.fr